

08-08-2017

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 8 AOÛT 2017 À 23 H 24, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil**

Marcel Dubeau  
Sylvain Trudel

Françoise Geoffroy

Maryse Gouger

Sous la présidence du maire suppléant, M. Pierre Lépicier.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.  
Le maire, M. Martin Desroches, et la conseillère Audrey Boisjoly sont absents.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL, PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE,  
RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À  
DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

**LE MAIRE SUPPLÉANT CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE À 23 H 24.**

293-2017

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Chemins Barrette et Joliette - Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres;
3. Glissement de terrain au 3<sup>e</sup> Brandon en 2014 (côte du Diable) - Signature d'un acte de servitude;
4. Inauguration du parc de planche à roulettes le 26 août 2017 et reprise du feu d'artifice de la Saint-Jean;
5. Aménagement autour du parc de planche à roulettes – Acceptation des soumissions;
6. Préparation d'une esquisse et de plans pour une nouvelle caserne – Mandat à Hétu Bellehumeur;
7. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

294-2017

Réfection rues : Église  
Aubin, Dufresne, du Parc  
et parties chemins  
Barrette et Joliette  
– Mandat Castonguay  
Robitaille Harnois

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut réaliser des travaux d'infrastructures sur les chemins Barrette et Joliette (des parties) au cours de l'année 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** lesdits chemins sont à la charge du ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET);

**CONSIDÉRANT QUE** ledit Ministère demande de produire des plans selon ses normes;

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 291-2017 demandant des soumissions par invitation afin d'obtenir des services professionnels d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis détaillés et la surveillance des travaux d'infrastructures des rues de l'Église, Aubin, Dufresne, du Parc et parties des chemins Barrette et Joliette, dont l'ouverture est prévue le 15 août 2017 (réf. : dossier n° TP-IN10.01-2017);

**EN CONSÉQUENCE,**

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 294-2017

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu d'accepter la proposition de la firme Castonguay Robitaille Harnois, arpenteurs-géomètres, pour préparer les plans détaillés selon les normes du MTMDET, pour un montant de 15 000 \$ avant taxes.

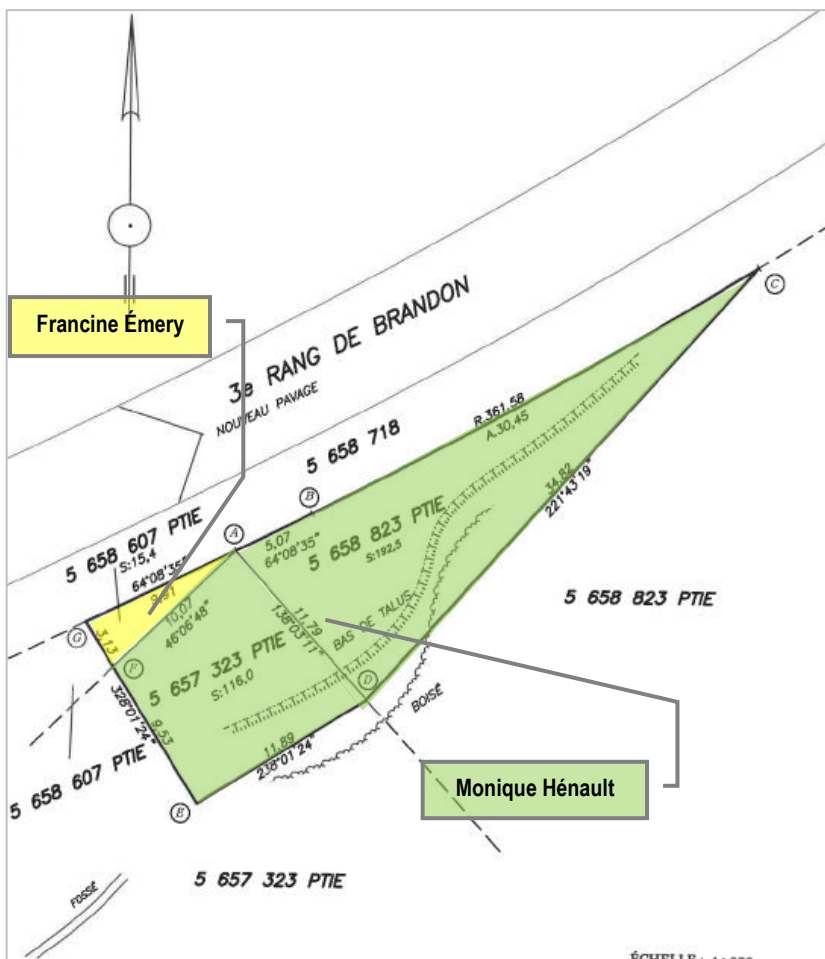
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**295-2017**

- Rang 3<sup>e</sup> Brandon
- Glissement de terrain
- Acte de servitude

- CONSIDÉRANT** le glissement de terrain survenu le 14 juin 2014 et les travaux réalisés au cours de la même année par la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Sécurité publique a contribué à la réalisation des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE** le Ministère nous demande d'obtenir une servitude sur les terrains privés afin d'assurer la pérennité des travaux;
- CONSIDÉRANT** la résolution n° 174-2017 (mandat au Groupe XYZ Civitas, arpenteurs-géomètres, pour l'établissement d'une servitude);



**EN CONSÉQUENCE,**

**SUITE DE LA RÉOLUTION N° 295-2017**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu :

1. de mandater M<sup>e</sup> Mireille Beausoleil, notaire, à préparer l'acte de servitude en faveur de la Municipalité et d'en payer les frais;
2. d'autoriser le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire à cette transaction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**296-2017**

Inauguration du parc de planche à roulettes et reprise du feu d'artifice de la St-Jean

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité de la Saint-Jean a été annulée;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire faire l'inauguration du parc de planche à roulettes et organiser une fête familiale le 26 août prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'annulation de la fête de la Saint-Jean, le budget résiduel sera récupéré pour la fête familiale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'allouer un budget de 25 000,00 \$ pour la fête familiale du 26 août 2017.

Ce montant de 25 000,00 \$ est composé du budget résiduel de la Saint-Jean et d'un excédent qui est pris à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2017 (compte n° 01 211 10 000), s'il y a lieu.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**297-2017**

Parc planche à roulettes  
- Aménagement  
- Acceptation soumissions

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu d'accepter les soumissions suivantes pour les aménagements à réaliser autour du parc de planches à roulettes :

ENTREPRISES	ARTICLES	MONTANT
Tessier récréo-parc	Bancs et poubelles	5 843,00 \$
Simexco	Abri	9 745,66 \$
Trottoirs et bordures de béton David	Trottoirs et bordures	15 610,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>31 198,66 \$</b>

➤ Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2017 (compte n° 01 211 10 000).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**Abrogée par  
la résolution  
no 320-2017**

**298-2017**

Nouvelle caserne  
- Mandat à

Hétu-Bellehumeur architectes

**CONSIDÉRANT** le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire présenter une demande de subvention dans le cadre de ce programme;

**CONSIDÉRANT** les exigences du programme, la Municipalité doit octroyer un mandat à une firme d'architectes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'octroyer un mandat à la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc., au montant de 10 500,00 \$ avant taxes, pour les services suivants :

- rencontres et discussions avec les représentants de la Municipalité (besoins et attentes);
- préparation d'une esquisse préliminaire d'aménagement de la nouvelle caserne;
- préparation d'un budget préliminaire de réalisation.

➤ Cette dépense est prise à même les revenus de taxes foncières supplémentaires au budget 2017 (compte n° 01 211 10 000).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**299-2017**

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que la présente séance soit levée à 23 h 36.

---

Pierre Lépicier  
Maire suppléant

---

René Charbonneau  
Secrétaire-trésorier et directeur général

*« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*